LA RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE

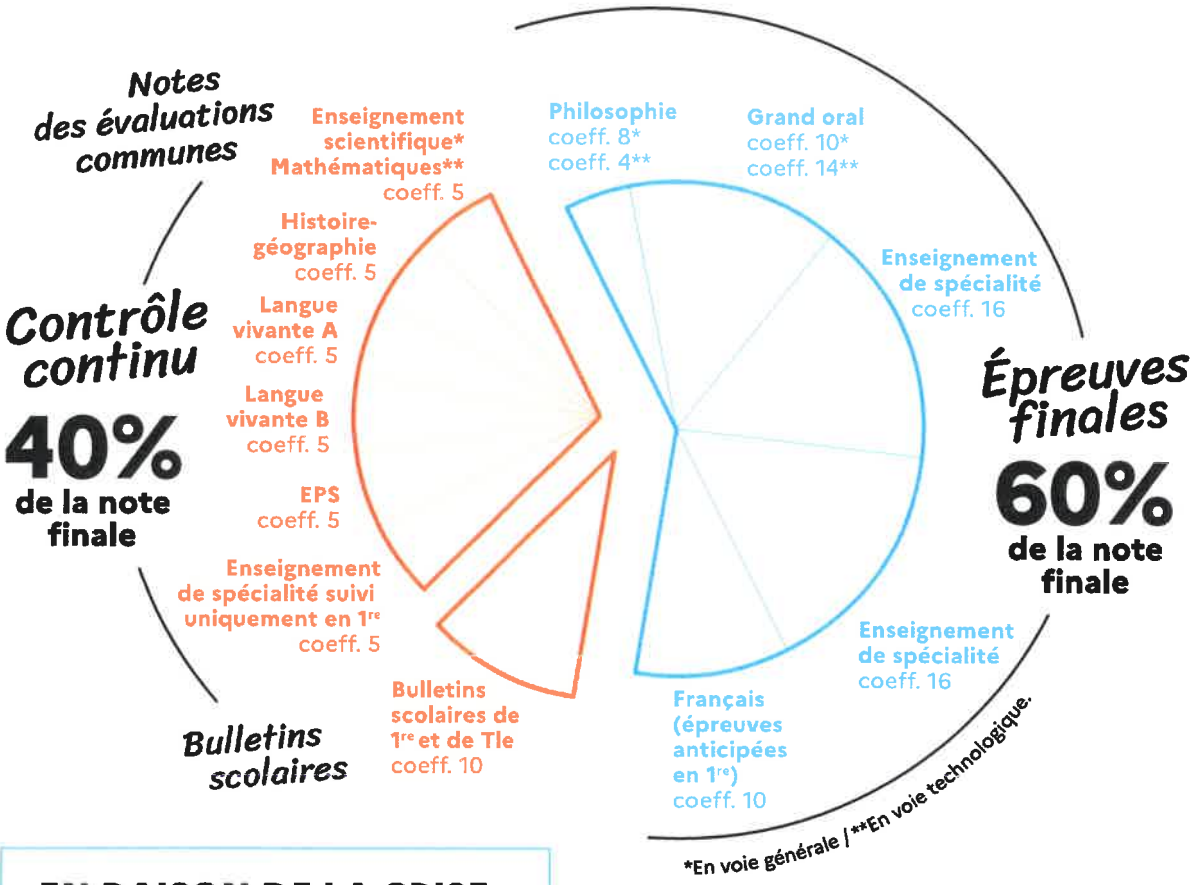

EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE :

- les notes de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale de français de juin 2020 ont été attribuées sur la base de la moyenne des bulletins scolaires ;
- les notes des évaluations communes de fin de 1re et de Tle sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires (de 2019-2020 pour la 1re et de 2020-2021 pour la Tle) pour chaque enseignement concerné ;
- les notes des épreuves terminales d'enseignements de spécialité sont remplacées par les moyennes du bulletin scolaire de Tle pour chaque enseignement concerné.

Nota : l'utilisation des notes de bulletins en remplacement des évaluations communes ou des épreuves d'enseignements de spécialité est strictement limitée aux élèves des établissements publics et privés sous contrat ainsi qu'aux établissements français homologués à l'étranger.

Harmonisation

Un jury se réunit à la fin de l'année et assure l'égalité de traitement des candidats.

TOUTES LES INFORMATIONS :
quandjepasselebac.education.fr
POUR VOTRE ORIENTATION :
terminales2020-2021.fr

@education_gouv